



Les autorités politiques togolaises ont fait un black-out total sur les responsabilités liées au décès des deux jeunes élèves, Anselme SINADARE et Douiti SINANLINGUE assassinés à Dapaong dans le Nord du Togo, lors d'une manifestation scolaire le 15 avril dernier où ces derniers revendiquaient leur droit à l'éducation parce que leurs enseignants étaient en grève.

Les responsables de la Synergie des Travailleurs du Togo (STT) qui ont lancé ladite grève n'entendent pas laisser impuni comme il est de coutume au Togo, la mort de ces deux jeunes élèves lâchement assassinés par les forces de sécurité. Ils entendent déposer une plainte contre X auprès de la Cour de la CEDEAO afin que justice soit faite.

Les autorités politiques togolaises avaient cherché au prime abord à servir une version erronée

de ce qui s'est passé réellement au sujet de la mort de ces jeunes élèves de 12 ans, Anselme SINANDARE et 21 ans pour Douiti SINANLINGUE respectivement en classe de la 6e et de la seconde A4. Des ministres du gouvernement du Togo, entre autres Yark DAMEHANE de la Sécurité et de la protection civile et Amadou YAKOUBOU du Travail, ont servi diverses versions de l'évènement au peuple, dans le but juste de se disculper le gouvernement et de ce fait, faire porter le chapeau de ce crime odieux et ignominieux aux responsables de la STT malgré que les pressions de ces derniers pour que la vraie version des faits, soit dite aux populations.

Faisant bien la lecture des évènements au Togo, surtout pour ce qui concerne l'impunité des coupables ou auteurs ainsi que de leurs commanditaires dans ces genres d'évènements macabres et la protection dont bénéficient ces derniers des premières autorités togolaises, les responsables de la STT par la voix d'un de leur responsable, en la personne du Professeur David DOSSEY, entendent déposer une plainte contre «X», non pas au Togo où la justice est inféodée au pouvoir togolais mais devant la Cour de la CEDEAO afin que justice soit faite à ces deux jeunes élèves martyrs.

*«Nous avons approché les familles qui nous dit ce qui c'était passé et les familles nous ont dit également ce qu'elles attendaient des autorités togolaises. Les familles ont jugé bon d'entamer une action en justice et nous avons, avec donc ces familles entamé ces procédures qui nous permis de mettre sur pied un collectif d'avocats et ces avocats se sont donc saisis du dossier. Et ce dossier je crois, d'après ce que les avocats ont dit, sera traité au tribunal. C'est une plainte conte X. (...)»* Donc nous avons porté plainte contre «X» pour que justice soit faite et que les coupables soient identifiés et traduits en justice»

, a relevé le Prof. David DOSSEY.

## **Les actions menées par les responsables de la STT avant la plainte**

Il a souligné que d'autres actions avaient été engagées avant celles de la plainte. A en croire le Prof. David DOSSEY, une lettre, datée du 30 avril 2013 avait été envoyée à l'Ordre des Médecins du Togo, institution médicale étatique autorisée à se prononcer sur ces cas pour rétablir la vérité sur le cas Douiti SINANLINGUE dont le décès est source de polémique puisque les autorités togolaises n'acceptent pas qu'on dise que sa mort proviendrait des coups qu'il aurait reçu de la part des forces de l'ordre et de sécurité. Alors que les causes du décès de ce jeune élève révèlent des contusions abdominales suite aux coups qu'il avait reçus. L'Ordre des Médecins du Togo n'a jamais daigné répondre à la demande de la STT. Ses responsables ont également opté pour une pétition afin de proscrire ces genres d'évènement au Togo.

*«Pour nous, la pétition illustrera l'engagement du peuple togolais, l'engagement de la Nation togolaise face à ces évènements pour que chacun puisse dire si l'impunité doit continuer de*

*sévir dans notre pays ou s'il faut mettre fin à l'impunité. Ces enfants ont subi des violences graves, dramatiques, tragiques. Ces familles sont en train de souffrir puisque depuis deux mois, le corps de Douiti est à la morgue de l'hôpital de Dapaong. Et par rapport à tout cela, je pense que toutes les consciences, toute la Nation togolaise doit être interpellée. Et pour nous, cette pétition c'est l'engagement de tout un chacun. Est-ce que en tant que en tant que citoyen togolais on estime que ce n'est pas grave? Que deux enfants aient été assassinés à Dapaong? De toutes les façons ça n'arrive qu'aux autres. Ça n'arrivera à nous-mêmes jamais ? Ou alors on estime qu'il faut réagir, nous sommes dans un État démocratique. Nous sommes dans un Etat de droit et lorsque quelqu'un subit une violence, qu'elle soit policière ou non policière, que cette violence ait été perpétrée par des individus, par des milices, par qui que vous voulez, il est important que justice soit rendue. Il est important que les règles démocratiques entrent jeu pour que les responsabilités soient situées et que les personnes soient traduites en justice», a recommandé le Prof. David DOSSEY.*

Et pour rendre un honneur mérité à ces deux jeunes élèves martyrs tués par des mains noires bien connues des autorités politiques togolaises, un concert a été organisé au Bas-fond du Collège saint Joseph de Lomé où des articles de renom dont Eric Mc, Jah Cissé et bien d'autres ont tenu en haleine le public qui est sorti nombreux à cet effet, vertu de noir et de rouge. C'est aussi l'occasion pour le Révérend Pierre Marie Charnel AFFOIGNON d'attirer l'attention des autorités togolaises sur la sacralité de la vie humaine: la banalisation du meurtre dans un peuple est une déviation éthico-morale très grave et inadmissible qui expose aux sanctions juridiques et divines. C'est pour cela que l'Église catholique enseigne que *«la Vie humaine est sacrée (...) personne en aucune circonstance ne peut revendiquer pour soi le droit de détruire directement un être humain innocent»* (Catéchisme de l'Église catholique n° 2258). A juste titre donc, après le meurtre d'Abel par son frère Caïn, Dieu disait à ce dernier *«la voix du sang de ton frère crie vers moi. Maintenant donc maudit sois-tu de par le sol qui a ouvert sa bouche pour prendre de ta main le sang de ton frère»* (Gn. 4, 10-11), a-t-il révélé.

Augustin Koffi Koba, etiam.com

{comments on}